

Belle famille de soldat

Méroc

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Louis Marie Joseph Méroc**, donne les éléments suivants :

Lors du conseil de révision (classe 1894), il a déclaré résider à Cazères et être étudiant en droit.

Il est né le 28 juillet 1874 à Toulouse (Haute-Garonne), fils de Marius Jean Stanislas Méroc et de Bergé Mathilde Rosa Joséphine, domiciliés à Cazères (Haute-Garonne).

Il avait les cheveux, les sourcils et les yeux châtons, le front découvert, le nez aquilin, la bouche moyenne, le menton rond et le visage ovale. Il mesurait 1.69 m. Degré d'instruction : 5.

Pour son service militaire, il a tout d'abord été dispensé (art. 23 : étudiant en droit).

Affecté au 83° régiment d'infanterie de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), mis en route isolément le 12 novembre 1895.

Arrivé au corps et soldat de 2° classe le dit jour.

Envoyé le 22 septembre 1896 en congé, sur sa demande, en attendant son passage dans la réserve, qui aura lieu le 1^{er} octobre 1898. Certificat de bonne conduite accordé.

N'a pas produit à la date du 15 octobre 1897, le certificat constatant qu'il se trouve toujours dans les conditions pour lesquelles la dispense lui a été accordée.

Appelé à l'activité, a produit un dossier établissant que depuis son envoi en congé, il est entré et continue de se trouver dispensé selon l'article 21-82 (fils aîné de veuve). Maintenu en congé à ce dernier titre.

A accompli une 1^{ière} période d'exercices au 83° RI du 7.03 au 3.04.1904.

A accompli une 2^{ième} période d'exercices au 83° RI du 5.11 au 2.12.1906.

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1908.

A accompli une période d'exercices au 136° régiment d'infanterie territoriale de Saint-Gaudens du 5 au 13.10.1910.



Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914, arrivé au corps le 13 août 1914.

Réformé n° 2 par la commission spéciale de réforme de Saint-Gaudens dans sa séance du 6 octobre 1914 pour entérite chronique et entéroptose.

Reconnu apte au service auxiliaire par la commission de réforme de Saint-Gaudens dans sa séance du 27 avril 1915.

Incorporé à la 17° section d'infirmiers militaires de Toulouse, à compter du 22.10.1915, arrivé au corps le dit jour.



Ci-contre : Photo non datée de personnels non identifiés de la 17° section d'infirmiers

Passé à la 17° section de secrétaires d'état major par décision de M. le Général commandant la 17° région à Toulouse du 14 août 1916.

Réformé n° 2 le 7 octobre 1916 par la commission de réforme de Saint-Gaudens pour induration du sommet du poumon droit, amaigrissement et faiblesse générale.

Décédé à Saint-Christaud le 28 juillet 1917. Avis du Maire du 13 juillet 1919.

Campagnes :

Contre l'Allemagne : du 13.08.1914 et du 22.10.1915 au 7.10.1916.

Le nom de Méroc Joseph est gravé sur le monument aux morts de Cazères.

Extraits des livres de l'Abbé Clément Tournier : Les Cazériens dans la Guerre :

Août – Septembre 1917

Joseph Méroc : Voici une autre victime de la guerre.

Il semblait que sa fragile santé aurait dû le maintenir dans sa position de réforme. Il n'en fut rien. Versé dans les services auxiliaires, il remplit, sur place, à l'hôpital 9 bis de Cazères les fonctions absorbantes de secrétaire infirmier, sans préjudice de sa charge de trésorier de la société de secours mutuels Saint Jean-Baptiste.



Ci-contre :

Photo non datée de l'hôpital bénévole de Cazères

(Voir fiche spécifique à ce sujet)

Affecté, ensuite, à l'hôpital 58 de Toulouse et aux bureaux de l'Etat-major, il se livra sans murmure, d'un visage toujours souriant, à des occupations, qui fatiguaient un organisme délicat, très éprouvé par la privation des soins, pour lui nécessaires, de la famille.

Mais, selon le fort juste éloge qu'en devait faire sur sa tombe M. le Docteur Toigne, Maire et conseiller général de Cazères : « *Homme de conscience et de devoir, comme l'était son beau-frère, le distingué et très regretté le Colonel Louis Daydé, tué au champ d'honneur le 25 février 1916, Joseph Méroc voulut aller jusqu'au bout, refusant de rechercher une hâtive réforme, dont n'auraient pu s'accommoder ni ses sentiments civiques, ni ses intimes scrupules* ». Pourtant, il fallut bien, un jour, s'avouer vaincu par le mal et s'aliter. Ah ! Certes, il eut préféré, en cette tragédie patriotique, à l'immobilité péniblement obligatoire de sa chambre la vie plus périlleuse, plus utile et plus enivrante des armées, telle que l'avait si admirablement pratiquée son éminent beau-frère.

Mais à personne n'appartient le choix de ces épreuves ; il incombe à chacun d'accepter noblement les siennes. Pour Joseph Méroc, bon, simple, serviable, croyant, la patience, éclairée par l'étude journalière de son cas douloureux, devint une très méritoire vertu.

Une première fois, en pleine jeunesse, les dangers de la mort ne l'avaient point effrayé. Aujourd'hui, les perspectives s'assombrissent de l'angoisse des familiales séparations. Il faut que la foi intervienne : Elle seule dissipe les ombres et conserve le calme.

Il n'était pas de ceux, qui diffèrent jusqu'à l'agonie suprême, de remplir le devoir de la confession. Dans la parfaite lucidité de son esprit, il désira préparer son âme.

Avec quelles effusions touchantes, caractéristiques de ses sentiments, il accueillait son Curé ! Aussi, couché dans sa chambre solitaire, du vieux manoir de Tersac, il mourut, au soir du 28 juillet 1917, comme autrefois mouraient les seigneurs de Tersac. – Lorsqu'ils avaient échappé aux feux et aux coups meurtriers de la guerre – en chevalier loyal et en chrétien.

Ce 28 juillet 1917 marquait justement le 43^e anniversaire de sa naissance. En ce même jour, il naissait, pour l'éternité, à une vie meilleure.

C'est pour sa famille, si cruellement affligée, une consolation et une espérance...